



SIPPEREC
ÉNERGIES ET NUMÉRIQUE

Imaginons demain



**Accélérer les transitions
énergétique et numérique
des territoires en Île-de-France**

Sommaire

Édito	04	Numérique	20
Le SIPPEREC	06	Achats mutualisés	26
Électricité	08	Liste des délégués	32
Énergies renouvelables	14		

Édito

Le SIPPEREC est le partenaire des collectivités territoriales d'Île-de-France pour la gestion de leurs projets énergétiques et numériques. Le SIPPEREC et ses équipes expérimentées ont une double compétence, unique en France, et parfaitement en phase avec les besoins actuels et les enjeux de demain pour construire notre projet de ville résiliente.

Aussi, je suis fier et conscient des responsabilités confiées par les délégués qui m'ont réélu à la présidence du Syndicat, le 23 septembre 2020.

Ensemble, nous avons fait le choix d'un Bureau élargi représentatif de nos 116 collectivités adhérentes pour travailler, au cours de 6 ans de mandat, collectivement, au seul service et bénéfice de nos concitoyens. Nous devons avoir la volonté constante de trouver des solutions opérationnelles et innovantes dans le respect d'une plus grande proximité, en faveur d'un développement durable et intelligent de nos territoires.

Avec l'expertise et la motivation des équipes du SIPPEREC, attachées à nos missions de service public, et en s'appuyant sur les réussites déjà concrétisées, nous allons travailler pour accélérer les transitions énergétiques et numériques et imaginer le « demain » de nos territoires. Par ailleurs, nous allons poursuivre nos rapprochement et coopération avec nos collègues du pôle Énergies.

Notre priorité : être à l'écoute et au service de tous les élus des collectivités adhérentes, à la pointe de l'innovation face aux enjeux qui sont à relever.

Nous avons toutes les cartes en main pour réussir ensemble.



Jacques J.-P. MARTIN
Président du SIPPEREC,
Maire de Nogent-sur-Marne

Membres du Bureau

VICE-PRÉSIDENTS



Philippe RIO
Maire de Grigny,
1^{er} Vice-Président



Florence CROCHETON
1^{re} Maire adjointe
de Saint-Mandé,
2^e Vice-Présidente



Samuel BESNARD
Maire adjoint de Cachan,
3^e Vice-Président



Marie-Pierre LIMOGÉ
1^{re} Maire adjointe
de Courbevoie,
4^e Vice-Présidente



Rodéric AARSSE
Maire adjoint
de Malakoff,
5^e Vice-Président



Sophie RIGAUT
Maire de Saint-Michel-
sur-Orge,
6^e Vice-Présidente



Fatah AGGOUNE
1^{er} Maire adjoint
de Gentilly,
7^e Vice-Président



Frédéric SITBON
Maire adjoint
d'Asnières-sur-Seine,
8^e Vice-Président



Serge FRANCESCHI
Maire adjoint
d'Alfortville,
9^e Vice-Président



**Joëlle CECCALDI-
RAYNAUD**
Maire de Puteaux,
10^e Vice-Présidente



Gilles GAUCHE-CAZALIS
Maire adjoint
de Nanterre,
11^e Vice-Président



Anthony MANGIN
1^{er} Maire adjoint
de Drancy,
12^e Vice-Président



Mathieu DEFREL
Maire adjoint de Stains,
13^e Vice-Président

MEMBRES DU BUREAU



Oben AYYILDIZ
Conseiller municipal
d'Epinay-sur-Seine



Boris DEROOSE
Conseiller municipal
délégué de Saint-Denis



Jean-Baptiste BARFETY
Maire adjoint
de Gonesse



Rachida KABBOURI
Conseillère municipale
de Vitry-sur-Seine



**Arnaud LETELLIER-
DESNOUVRIES**
Maire adjoint de
Bonneuil-sur-Marne



Jean-Pierre RIOTTON
Conseiller municipal
délégué de Sceaux



Ling LENZI
Maire adjointe
d'Aubervilliers

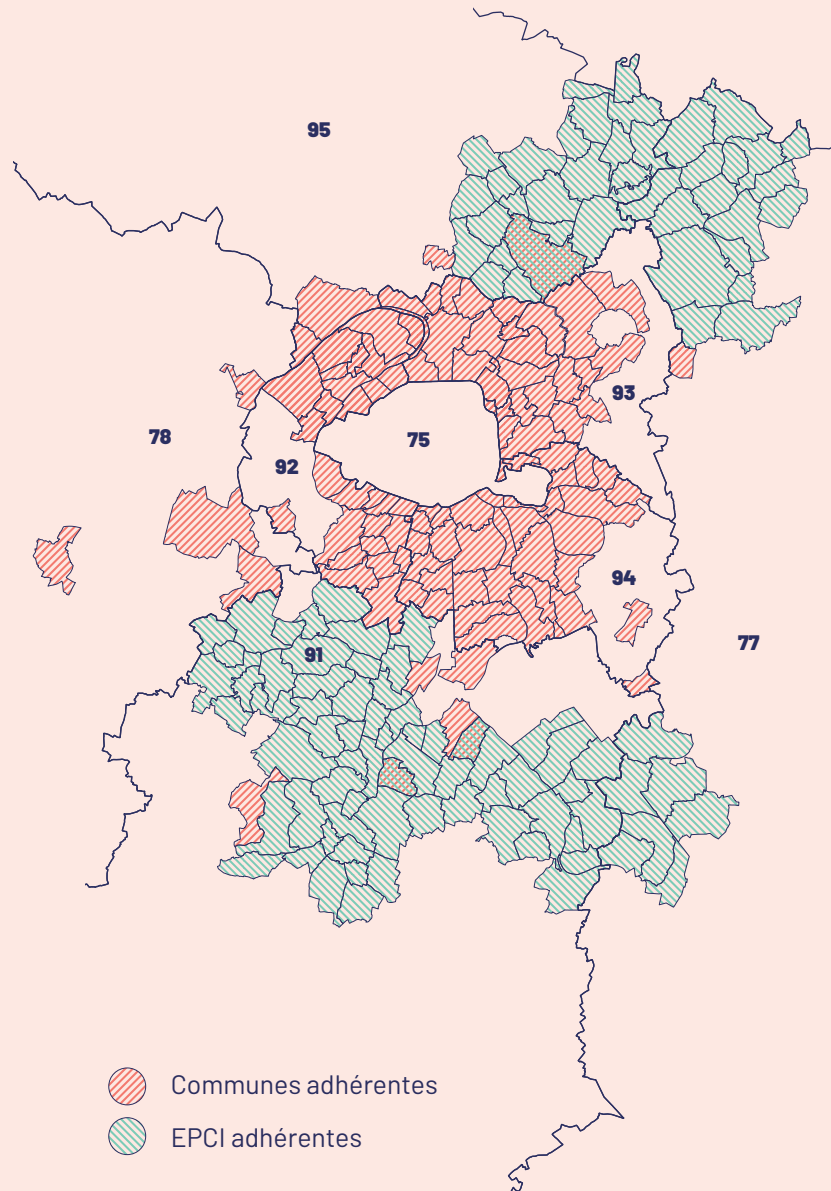


Jean-Pierre CHAFFAUD
Président de SUD'ELEG

Le SIPPAREC

116

ADHÉRENTS



84

adhérents
à la compétence
ÉLECTRICITÉ

80

adhérents
à la compétence
ÉNERGIES
RENOUVELABLES

91

adhérents
à la compétence
NUMÉRIQUE

Le SIPPAREC, partenaire historique des collectivités d'Île-de-France

Né en 1924 au début de l'électrification de la région parisienne, le SIPPAREC regroupe aujourd'hui, toutes compétences confondues, 116 collectivités. Depuis le début du 20^e siècle, les grands syndicats urbains d'Île-de-France constituent des outils pour répondre aux défis soulevés par la gestion et le développement des réseaux. Le SIPPAREC se positionne comme l'opérateur de référence, au service de ses communes adhérentes, pour la conduite des transitions énergétique et numérique.

Le SIPPAREC a préfiguré de longue date la coopération intercommunale sur le territoire de l'Île-de-France. Depuis, le Syndicat a su s'adapter et développer son champ de compétences pour répondre aux besoins et projets des collectivités adhérentes dans 5 domaines :

- électricité ;
- énergies renouvelables ;
- numérique ;
- achats mutualisés ;
- bornes de recharge pour véhicules électriques.

C'est le seul acteur régional public intervenant dans l'ensemble de ces domaines, avec pour guide les principes suivants :

- la mutualisation ;
- l'équité et la solidarité territoriales ;
- la capacité à porter des projets innovants et en commun.

Les diverses compétences du SIPPAREC, ses réseaux et les services qu'il a développés sont des atouts pour aider les collectivités à s'inscrire dans une dynamique de territoire intelligent, de manière coordonnée, évolutive, tout en maîtrisant les coûts.

Chaque commune adhérente est représentée au sein du Comité du SIPPAREC par un délégué titulaire et un délégué suppléant, désignés par les conseils municipaux ou intercommunaux. Le Comité syndical, qui se réunit 4 fois par an, délibère sur les choix stratégiques, arrête le budget et la politique générale du Syndicat. Les décisions sont prises dans un esprit de consensus, par-delà les clivages partisans, dans le respect des approches de chaque collectivité et de la défense de l'intérêt général. Un Bureau, qui se réunit une fois par mois, prépare les affaires qui sont soumises au Comité.

Électricité

84

COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES À LA COMPÉTENCE

+ 5 %

de la consommation électrique française

1,8 MILLION

de points de livraison d'électricité

37 MILLIONS D'EUROS

destinés à la qualité et à l'optimisation du réseau

DONT

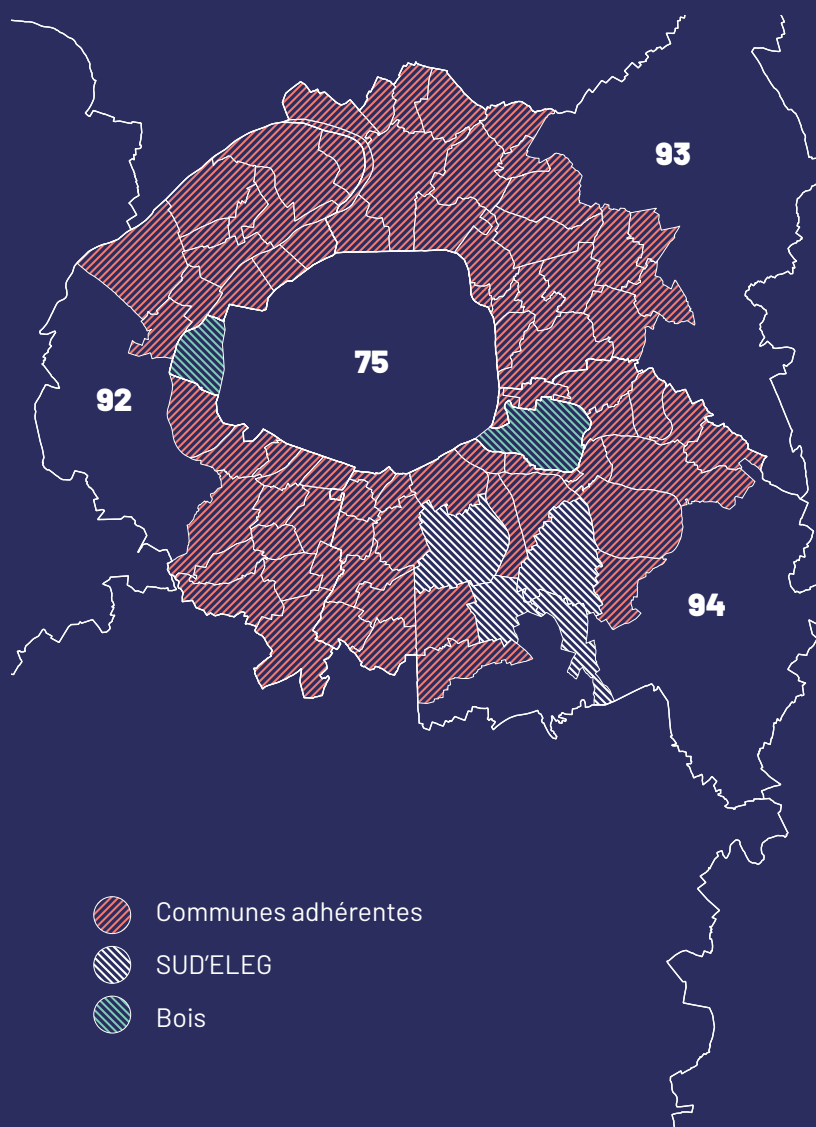
31,5 MILLIONS D'EUROS

par an pour les travaux d'enfouissement qui sont 100 % financés par le SIPPEREC

ET

5,5 MILLIONS D'EUROS

par an de subventions versées aux adhérents en faveur de la transition énergétique



Le SIPPEREC, 1^{re} concession électricité de France

Le régime de concession place la distribution d'électricité sous la responsabilité des collectivités locales, regroupées en syndicat pour la gérer. À ce titre, depuis sa création, le SIPPEREC se fait fort d'incarner l'intérêt général et de représenter ses adhérents.

Autorité concédante pour la distribution et la fourniture d'électricité (AODE)

Pour le compte des collectivités qu'il représente, le SIPPEREC a pour mission de contrôler le service public de la distribution et de la fourniture d'électricité géré par EDF/Enedis, dans le but de garantir un service public de qualité.

Un contrat de concession jusqu'en 2029 avec EDF et Enedis

En 2016, un nouveau contrat a été négocié avec EDF/Enedis, conclu dans l'intérêt des collectivités et en faveur d'investissements dans la transition énergétique et la lutte contre la précarité énergétique.

Objectif « zéro fil aérien » Une prise en charge intégrale des travaux d'enfouissement

Les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité sont intégralement pris en charge par le SIPPEREC, sans coût supplémentaire pour la commune. Pour l'enfouissement des autres réseaux (éclairage public, télécommunications) à la charge des collectivités, le SIPPEREC propose un dispositif de préfinancement intéressant: l'emprunt est souscrit par le Syndicat et le coût des travaux est lissé sur 15 ou 20 ans.

Des contrôles dans l'intérêt des collectivités

Le SIPPEREC propose aux communes d'être le percepteur, pour leur compte, de la taxe locale sur les consommations d'électricité auprès des fournisseurs d'électricité. Le Syndicat effectue un contrôle trimestriel, émet le titre de recette, collecte la taxe et la reverse aux villes. Le SIPPEREC propose également aux communes de les accompagner pour faciliter les raccordements au réseau public de distribution électrique des immeubles neufs. Il s'agit d'une assistance technique pour examiner les propositions financières et techniques adressées par Enedis, mais également pour gérer les échanges et les éventuels désaccords. Sur 130 devis analysés par an pour le compte de 50 communes, c'est en moyenne un écart de 1,5 million d'euros entre le chiffreage Enedis et celui du SIPPEREC qui est corrigé.

Un soutien à la lutte contre la précarité énergétique

Le SIPPEREC soutient financièrement les CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale) dans leur politique de prévention et d'aide aux familles rencontrant des difficultés à payer leurs factures d'électricité. Il les accompagne également dans leurs démarches pour faciliter le déploiement du chèque énergie. Ce sont en moyenne 400 000 euros qui sont sollicités chaque année par près de 70 collectivités pour lutter contre la précarité énergétique.

Le contrat de concession a créé un fonds de partenariat entre le SIPPEREC et EDF, pour financer la transition énergétique et l'enfouissement des réseaux électriques.

L'ACTION DU SIPPEREC EN 2019

Sensibiliser à la rénovation des colonnes montantes



Novembre 2018 :

Loi portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN)

Fin 2020 :

Sans avis contraire des propriétaires, les colonnes sont incorporées au réseau public de distribution

Une responsabilité longtemps discutée

La colonne montante d'électricité est l'ouvrage électrique qui assure la liaison entre le réseau de distribution situé sur le domaine public et les logements situés dans les immeubles d'habitat collectif. Depuis plusieurs années, les syndicats d'énergie, aux côtés d'acteurs du parc immobilier français, étaient en désaccord avec Enedis pour déterminer le propriétaire des colonnes montantes des immeubles construits avant 1994. Il s'agissait, en particulier, de savoir qui était chargé de leur entretien et de leur rénovation.

Un cadre légal récemment renouvelé

Avec l'adoption de la loi Elan de novembre 2018, le législateur a levé toute ambiguïté en décidant que l'entretien des colonnes montantes relève, par défaut, à partir de novembre 2020, du concessionnaire Enedis. Les Autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE), dont le SIPPEREC, ont contribué à cette évolution législative, avec l'appui de l'Union sociale pour l'habitat (USH) et l'Association des responsables de copropriétés (ARC). Désormais, et sauf opposition des propriétaires d'ici fin novembre 2020, toutes les colonnes montantes sont incorporées au réseau public de distribution et,

en conséquence, leur entretien et leur renouvellement sont à la charge d'Enedis, et financés à 100 % par le Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE).

Avec ce nouveau cadre légal, pour les propriétaires en habitat collectif qui avaient un doute, un dispositif leur permet de transférer les colonnes montantes à Enedis, sans attendre novembre 2020. Le gestionnaire du réseau public doit l'accepter à titre gratuit.

Sensibiliser aux enjeux d'entretien et de rénovation

Tout au long de l'année 2019, le SIPPEREC a mené une campagne de communication afin de sensibiliser les adhérents à l'enjeu de sécurité lié à l'entretien des colonnes montantes dans les immeubles et a accompagné les collectivités dans la mise en œuvre de cette loi avec :

- l'organisation d'une matinée d'information et d'échanges, le jeudi 11 avril 2019, à l'attention des adhérents, des bailleurs sociaux et des copropriétaires sur le territoire de la concession ;

- la réalisation de plusieurs outils de communication pédagogiques : vidéos, brochure présentant les enjeux et les actions à engager, un modèle de délibération, etc. ; [1, 2]
- des équipes disponibles, en incitant à faire remonter toutes les difficultés rencontrées sur le sujet, afin de faire avancer chaque dossier et, aussi, aider le Syndicat à jouer son rôle de contrôle auprès du concessionnaire, notamment concernant le rythme et le périmètre des travaux envisagés par Enedis et l'impact patrimonial des colonnes dans le contrat de concession.

► **1 600 000**

colonnes montantes électriques en France, dont 300 000 seraient à rénover

110 519

sur le territoire du SIPPEREC

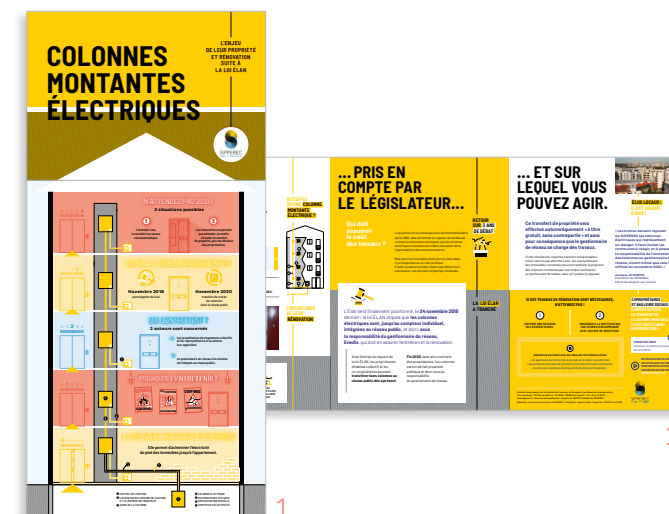
dont

2 428

ayant fait l'objet d'un transfert.

En bref

Pour en savoir plus, consultez la vidéo explicative sur la rénovation des colonnes montantes disponible sur notre Web TV : www.sipperec.tv



LE SIPPEREC ASSISTE AUSSI LES COLLECTIVITÉS POUR LE RACCORDEMENT

Le SIPPEREC facilite les raccordements au réseau public d'électricité : il s'agit d'une assistance pour examiner les propositions financières et techniques adressées par Enedis, gérer les échanges et les éventuels désaccords. Grâce à cette assistance, sur 130 devis analysés par an pour le compte de 50 communes, 1,5 million d'euros d'économie est réalisée chaque année, en moyenne.

IMAGINONS DEMAIN

Soutenir l'activité économique du territoire francilien

En première ligne pendant la crise sanitaire, les communes d'Île-de-France, situées dans une région particulièrement touchée par l'épidémie, ont dû faire face à des dépenses imprévues. Par ailleurs, elles risquent fortement d'être impactées par la crise économique et sollicitées pour contribuer à la reprise.

C'est pourquoi, dès le début de la crise sanitaire, **le SIPPEREC a pris l'engagement de mobiliser ses capacités financières**, et notamment les moyens financiers prévus dans la convention de partenariat avec Enedis, pour aider l'activité économique au service du territoire francilien.

Ainsi, afin de participer à une relance économique résolument tournée vers la transition énergétique, les élus du Comité ont décidé, en juillet 2020, de rehausser significativement le fonds de partenariat alloué aux communes. Cette forte hausse doit permettre d'aider davantage les communes qui agissent en faveur de la transition énergétique.

Directement lié au contrat de concession, le fonds de partenariat aide les communes qui s'engagent dans la transition énergétique.

14 millions d'euros de subventions en faveur de la transition énergétique en 2020



À savoir

67 collectivités ont bénéficié, en 2019, de 5,5 millions d'euros de subventions, ce qui correspond à 248 dossiers déposés et traités par les services du SIPPEREC.

En 2020, l'enveloppe de subventions à la disposition des collectivités s'élève à 14 millions d'euros.

Il s'agit d'enveloppes financières annuelles de subventions au titre de la transition énergétique dont peuvent bénéficier les collectivités adhérentes à la compétence électricité.

Ces subventions soutiennent :

- ▶ les travaux en faveur de la maîtrise de l'énergie dans l'éclairage public et les bâtiments publics ;
- ▶ l'achat de véhicules électriques pour les besoins propres de la collectivité ;
- ▶ des études et des travaux d'enfouissement des réseaux ;
- ▶ des actions en faveur de la maîtrise de l'énergie pour les citoyens ;
- ▶ des actions en faveur du pilotage de données énergétiques pour aider à la maîtrise des consommations, etc.



Une voiture électrique, type citadine, acquise avec le SIPPEREC, coûte

6 000 euros

à la collectivité, au lieu de 24 000 euros.



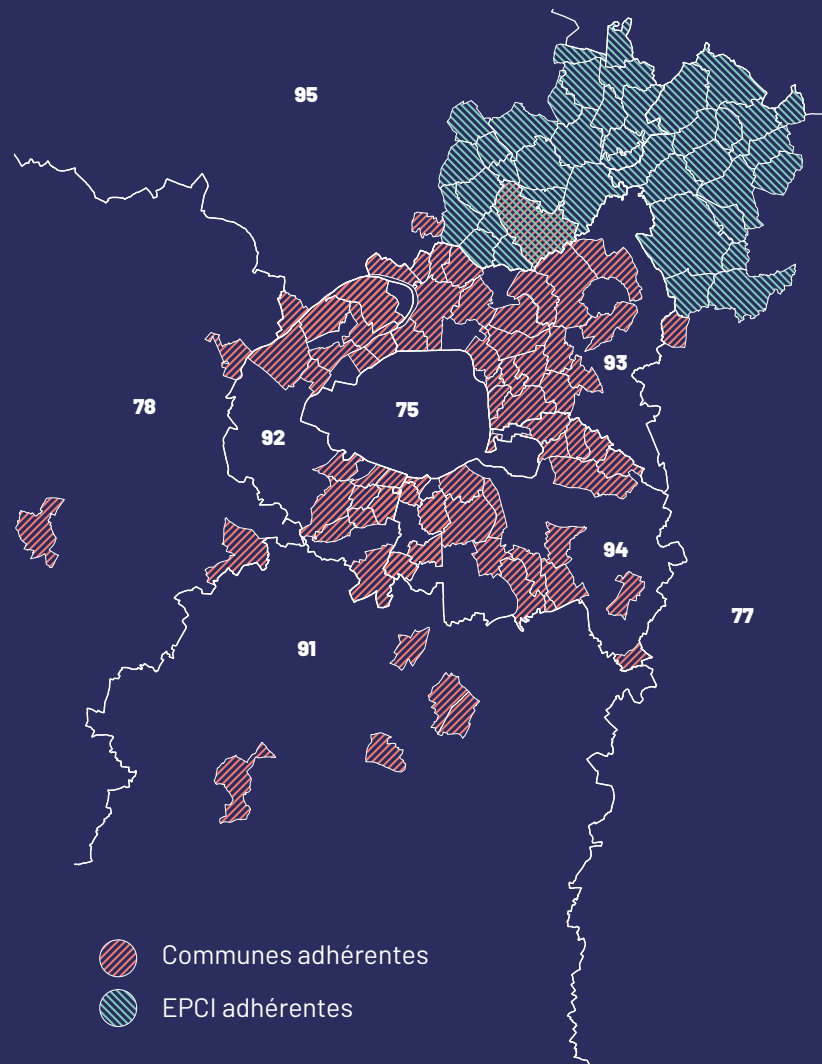
Consultez notre support «**Vos ressources financières avec le SIPPEREC**» disponible sur notre site Internet www.sipperec.fr





Énergies renouvelables

80

COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES À LA COMPÉTENCE



 Communes adhérentes
 EPCI adhérentes

98 CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES, dont 8 gérées en autoconsommation et celles des lycées de la Région Île-de-France

5 RÉSEAUX DE GÉOTHERMIE

pour le compte de 11 villes : Arcueil/Gentilly, Bagneux/Châtillon, Rosny-sous-Bois/Noisy-le-Sec/Montreuil, Grigny/Viry-Châtillon ; 1 réseau en construction pour Bobigny/Drancy et +/- 50 000 habitants bénéficiaires

1,3 MILLION D'EUROS

reversé aux acteurs publics qui valorisent les travaux en faveur de la transition énergétique (via les Certificats d'économies d'énergie)

2 FILIALES : la SEM SIPEnR pour développer des projets d'énergies renouvelables et la SPL Grigny-Viry pour déployer un réseau de géothermie

1^{er} producteur public local d'énergies renouvelables en Île-de-France

De l'étude d'opportunité à la réalisation, en passant par les financements, le SIPPEREC donne aux collectivités les outils pour décider et mettre en œuvre les solutions durables qui leur conviennent.

Gényo, le projet de géothermie de Bobigny-Drancy

Précurseur de la relance de la géothermie en Île-de-France, le SIPPEREC assure la gestion de **5 réseaux** et pilote les projets de **3 autres futurs projets**.

Bobigny et Drancy ont confié au SIPPEREC le soin de créer une centrale et un réseau de géothermie qui chaufferont l'équivalent de 20 000 logements en 2021. C'est le cinquième projet du Syndicat et le premier qui lui est confié en maîtrise d'ouvrage directe. Le forage de 4 puits s'est fait en bordure du parc de la Bergère, à Bobigny, de mi-2019 à septembre 2020. Une attention particulière est portée à l'égard des futurs bénéficiaires et des jeunes publics, via des « parcours pédagogiques » et des visites du chantier de forage, qui permettent une expérience immersive. Les travaux de réseaux ont commencé, quant à eux, au printemps 2020 et les premiers raccordements sont prévus en septembre 2020.

La chaleur géothermale de Grigny-Viry va s'étendre

Depuis octobre 2017, 11 000 équivalents logements et bon nombre d'équipements publics sont raccordés à ce réseau développé et géré par la Société d'Exploitation des Énergies Renouvelables (SEER), dont le SIPPEREC est l'actionnaire majoritaire. Une réussite qui permet d'envisager l'extension de ce réseau sur plusieurs villes avoisinantes : Fleury-Mérogis, Juvisy-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Michel-sur-Orge, Savigny-

sur-Orge, Ris-Orangis, et la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis – la plus grande prison d'Europe – pour laquelle les démarches sont déjà en cours. Cette extension permettra également de raccorder, en fonction des potentialités, les patrimoines à Ris-Orangis, Savigny-sur-Orge, Juvisy et Morsang-sur-Orge.

L'activateur du potentiel solaire sur les bâtiments publics

Le SIPPEREC propose un accompagnement à la carte pour installer et/ou gérer des centrales solaires photovoltaïques, afin de répondre aux ambitions de la Région de multiplier la production par 60 d'ici 2030.

Le facilitateur d'économie d'énergie

Pour aider les collectivités à maîtriser leur consommation d'énergie et renforcer la performance énergétique de leurs équipements, le SIPPEREC apporte conseils et solutions pour :

- optimiser l'éclairage public (qui représente en moyenne 41 % des factures d'électricité), sans nuire à la qualité du service rendu, avec des marchés dédiés et des subventions aux collectivités ;
- réaliser des diagnostics de performance énergétique ;
- valoriser des travaux d'économie d'énergie, par l'obtention de Certificats d'économies d'énergie (CEE).



L'ACTION DU SIPPEREC EN 2019

Un nouveau réseau de recharge pour véhicules électriques



L'acteur de la mobilité propre

Au regard de l'enjeu de développement de la mobilité électrique sur le territoire francilien, le SIPPEREC s'est engagé, dès 2017, à accompagner ses adhérents, avec la mise à disposition de marchés d'achat de véhicules et l'installation de bornes de recharge sur le domaine privé, et désormais sur le domaine public.

Cet engagement du SIPPEREC doit permettre un déploiement rapide et homogène au service des habitants et acteurs économiques en Île-de-France.

Depuis fin 2019, le SIPPEREC assure l'installation, l'exploitation et la maintenance des bornes sur le domaine public pour les collectivités qui le souhaitent.

Qui fait quoi ?

LES COLLECTIVITÉS :

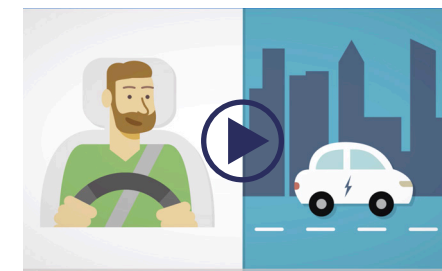
- délèguent leur compétence « infrastructures de charge » au SIPPEREC ;
- sont associées aux décisions qui concernent le déploiement du réseau et l'implantation des bornes ;
- mettent à disposition les emplacements retenus ;
- n'ont rien à financer ;
- sont informées du déploiement et de l'évolution de l'exploitation du réseau via des indicateurs personnalisés.

LE SIPPEREC :

- réalise tous les investissements ;
- est garant de la cohérence du réseau sur le territoire et de sa compatibilité avec les autres réseaux au niveau national et européen ;
- assure la maîtrise d'ouvrage publique et coordonne l'action de Bouygues Énergies & Services, Artelia et Enedis, pour garantir la meilleure qualité de service aux usagers ;
- a fixé des tarifs identiques sur tout le territoire en accord avec les collectivités ;
- met à la disposition des adhérents des outils de communication et de suivi.

+ 3000 points de recharge d'ici 2022, pour constituer un réseau cohérent et homogène sur le territoire francilien. [1,2,3]

L'offre et les modalités du déploiement du réseau de bornes de recharge ont été présentées aux collectivités d'Île-de-France le vendredi 29 novembre 2019.



Pour en savoir plus, consultez la vidéo explicative disponible sur notre Web TV : www.sipperec.tv

3.



Le savez-vous ?

Le SIPPEREC, partenaire financier des collectivités pour la mobilité propre :

6 MILLIONS € de subventions par an au service des projets des collectivités en faveur de la transition énergétique, dont la mobilité propre

17 MILLIONS € de subventions pour financer la transition énergétique déjà versées depuis 2016 et à verser d'ici 2022

65 MILLIONS € reversés aux collectivités chaque année au titre de la TCCFE et de la RODP (avec un taux de reversement de 99%)



L'OFFRE SIPP'N'CO

Grâce aux marchés du SIPPEREC, plus de 700 véhicules et plus de 500 bornes sur le domaine privé ont déjà été déployés.

Avec ses services d'achats mutualisés, le SIPPEREC agit depuis plusieurs années aux côtés de ses collectivités adhérentes pour les accompagner dans la mobilité propre. Depuis 2017, le SIPPEREC propose ainsi des marchés d'achat de véhicules électriques et d'installation de bornes de recharge sur le domaine privé.

IMAGINONS DEMAIN

L'hydrogène : une filière d'avenir en Île-de-France

La situation environnementale nous oblige à rebattre les cartes et à repenser les grands enjeux de notre temps. La lutte contre le changement climatique doit faire partie des axes privilégiés pour guider les investissements. À ce titre, l'hydrogène regroupe de nombreux atouts pour développer une économie respectueuse de l'environnement et offre l'opportunité de concilier relance, décarbonation et qualité de l'air.

Le SIPPEREC, associé à d'autres acteurs publics franciliens, s'investit dans des projets d'hydrogène vert. Il s'agit de **développer une filière pourvoyeuse d'emplois** sur les territoires, grâce à un tissu industriel et aux compétences qui le composent.

L'enjeu :

encourager et donner une impulsion à la filière en favorisant la production locale d'hydrogène sur le territoire d'Île-de-France, à partir d'énergies renouvelables, de récupération ou bas carbone.

Celle-ci ne pourra se mettre en œuvre qu'après **une forte dynamique initiale, en faveur du développement et du déploiement d'infrastructures pour la production et la distribution d'hydrogène**, pour couvrir les différents besoins liés notamment à la mobilité intensive tels que les poids lourds, les transports collectifs ou les véhicules utilitaires, en complément des autres solutions de mobilités alternatives.

Le SIPPEREC développe à ce titre, via sa SEM SIPEnR, un projet de production locale d'hydrogène vert à partir d'énergie de récupération, grâce à la valorisation énergétique des déchets ménagers dans l'usine d'incinération de Créteil. Ce projet d'envergure vise





À horizon 2050

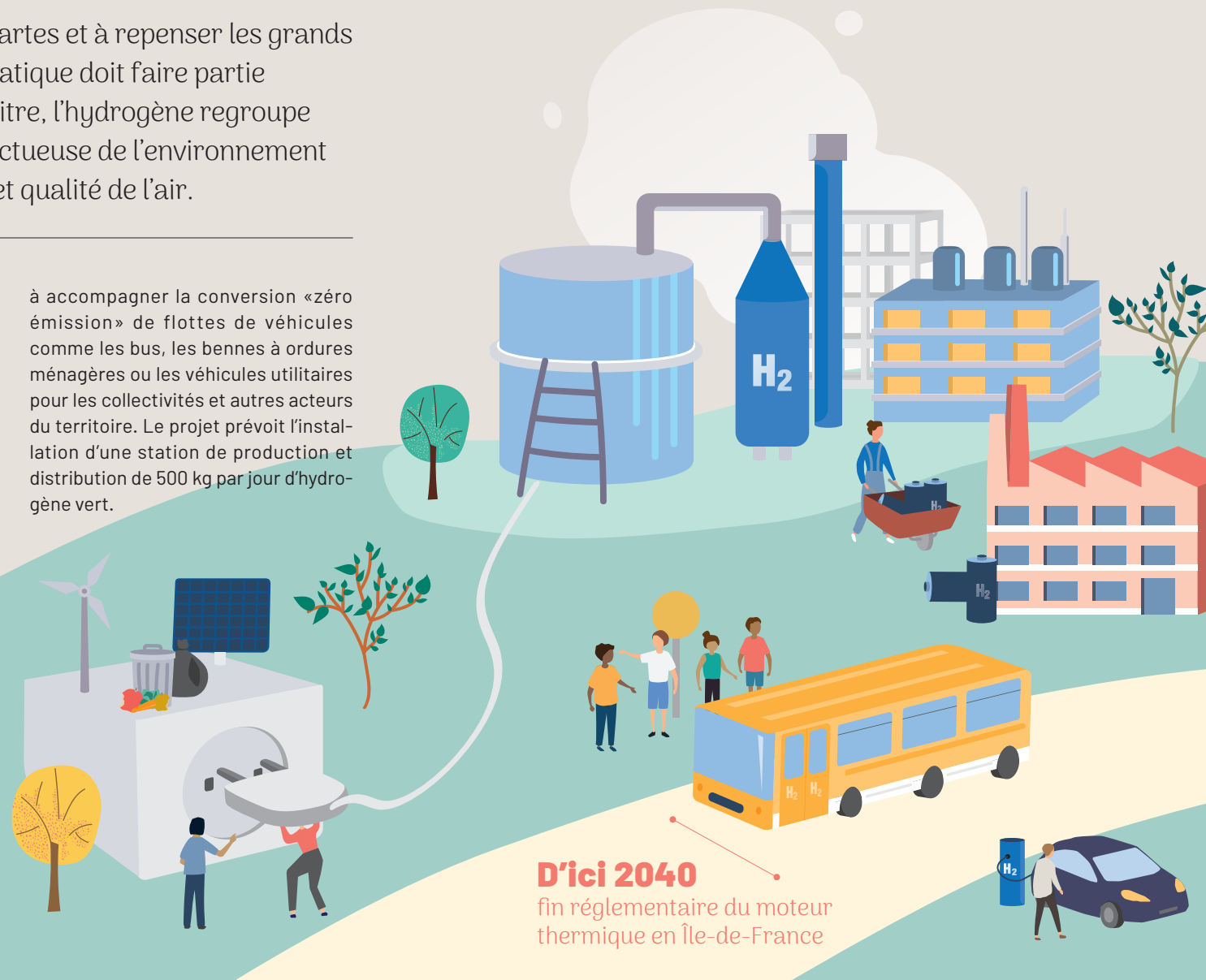
objectif neutralité carbone en Europe

à accompagner la conversion «zéro émission» de flottes de véhicules comme les bus, les bennes à ordures ménagères ou les véhicules utilitaires pour les collectivités et autres acteurs du territoire. Le projet prévoit l'installation d'une station de production et distribution de 500 kg par jour d'hydrogène vert.

À savoir

Les besoins et ambitions pour l'hydrogène en chiffres

	2020	2025	2030	2050
	0,4 Kt	7 Kt	16 Kt	350 Kt
	640	6 300	16 000	1 125 000
	2	1000	2 500	37 000
	10	18	35	300



D'ici 2040

fin réglementaire du moteur thermique en Île-de-France



Une SEM dédiée à des projets innovants

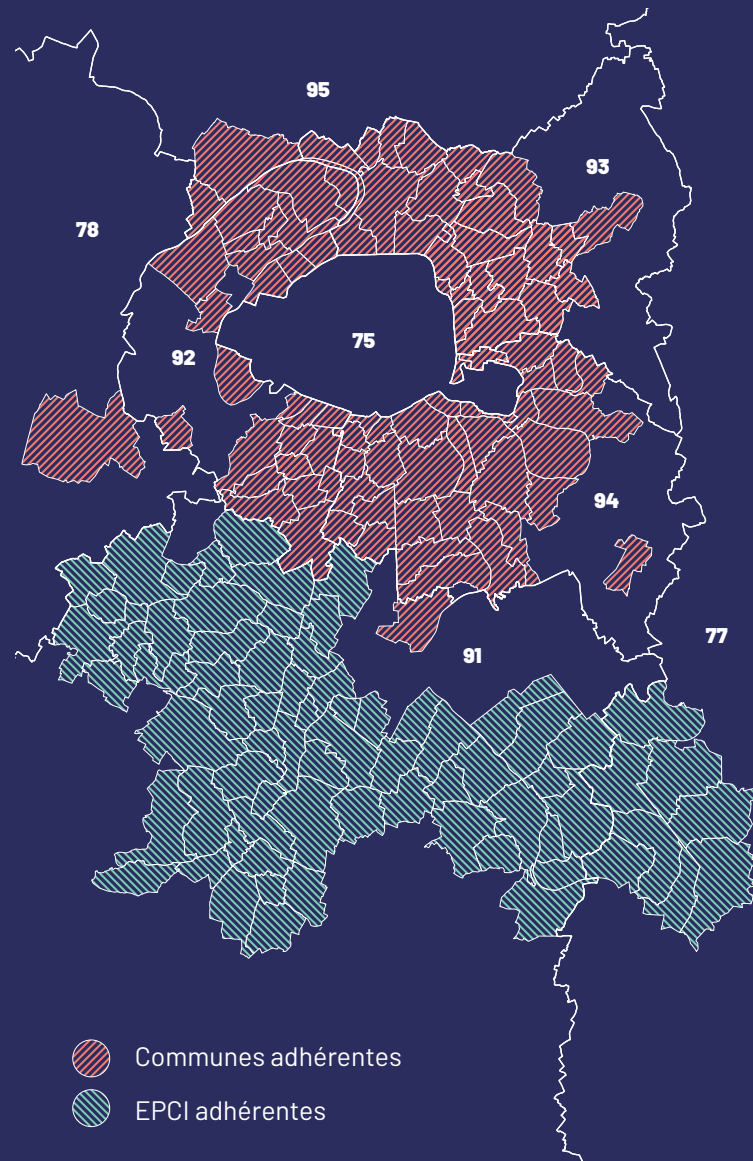
Outil au service des collectivités et des citoyens, la SEM SIPEnR a pour vocation le développement, le financement, la construction et l'exploitation de projets EnR, dans la continuité des actions engagées par le SIPPEREC. Elle est le fruit d'un partenariat entre plusieurs acteurs régionaux et nationaux et dispose déjà de nombreuses réalisations dans l'éolien, la géothermie, le solaire photovoltaïque (grands parcs au sol, ombrières de parking, solaire flottant...).



En partenariat avec SUEZ, la SEM SIPEnR construira la 1^{re} centrale de production et de distribution d'hydrogène vert sur une Unité de valorisation énergétique en Île-de-France, située à Créteil (94). Cette centrale permettra d'offrir à court terme une solution de mobilité propre en Île-de-France.

Numérique

91

COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES À LA COMPÉTENCE



 Communes adhérentes
 EPCI adhérentes

15 %

des foyers desservis par les réseaux très haut débit du SIPPEREC sur le territoire métropolitain

PLUS DE 600 000 LOCAUX

rendus raccordables en très haut débit grâce aux réseaux publics déployés par le SIPPEREC

+ DE 4 500 KM

de réseaux d'initiative publique en fibre optique déployés en Île-de-France

1 OBSERVATOIRE

du très haut débit

17 CONTRATS

de délégation de service public au service de l'aménagement numérique des adhérents

1^{er} acteur numérique régional public

Bénéficier d'une couverture en très haut débit est désormais indispensable pour favoriser l'attractivité territoriale, développer l'activité économique et permettre l'efficacité du service public. Le SIPPEREC se positionne en partenaire des collectivités et les accompagne dans l'aménagement numérique de leur territoire.

Des réseaux numériques performants

Bénéficier d'une couverture en très haut débit est devenu indispensable pour attirer habitants, activités économiques et améliorer l'efficacité du service public. Le SIPPEREC accompagne les collectivités dans l'aménagement numérique de leur territoire. Le Syndicat développe pour cela, depuis plus de 20 ans, un patrimoine unique en Île-de-France de réseaux d'initiative publique qui permettent de répondre aux besoins du grand public et des acteurs professionnels, entreprises ou sites publics, afin de garantir un accès au très haut débit au plus grand nombre et une couverture complète et homogène des territoires.

L'importance et l'utilité de ces réseaux, leur impact positif sur l'attractivité économique des territoires ont été soulignés, en 2017, dans un rapport de la Chambre régionale des comptes.

Perception et contrôle de la RODP

Face à la multiplication des opérateurs de télécommunications et des demandes d'occupation du domaine public, le SIPPEREC a créé un guichet unique pour contrôler les permissions de voirie et percevoir la Redevance d'occupation du domaine public (RODP) due aux communes.

Ce travail s'accompagne de la fourniture de documents types actualisés dans le cadre d'une veille réglementaire et juridique.

Gestion des infrastructures de télécommunications

Le SIPPEREC assure la gestion, le contrôle et la maintenance des fourreaux et chambres de télécommunications pour le compte de 40 communes. Ces ouvrages sont mis à disposition de tous les opérateurs de communications électroniques, de manière transparente et non discriminatoire.

Assistance pour la conception d'infrastructures de télécommunications

Lors des études pour l'aménagement de ZAC ou pour la réhabilitation de quartiers, le Syndicat propose son expertise technique et réglementaire aux collectivités et à leurs aménageurs. Cet accompagnement permet de dimensionner et optimiser de façon pérenne les infrastructures publiques, ainsi que de rationaliser les investissements financiers.

Depuis 20 ans, le SIPPEREC développe un patrimoine public de réseaux numériques unique par son importance.

60 000 foyers et + de 2 100 sites professionnels de l'Essonne desservis en fibre optique avec Seqquantic et Europ'Essonne

L'ACTION DU SIPPEREC EN 2019

Accélérer le déploiement du très haut débit



2013 :
Plan France Très Haut Débit (PFTHD)

D'ici 2022 :
objectif gouvernemental d'une couverture intégrale du territoire en très haut débit

Un enjeu économique et social majeur

L'accès au très haut débit constitue aujourd'hui un service de première nécessité, au même titre que l'eau ou l'électricité. En effet, sans accès au très haut débit, il devient de plus en plus difficile d'accéder à l'emploi, de travailler, d'étudier, de s'informer et même parfois d'exercer ses droits les plus élémentaires.

L'objectif du gouvernement, dans le cadre du Plan France Très Haut Débit (PFTHD) initié en 2013, est de couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit à horizon 2022, et proposer un accès à Internet performant à l'ensemble des logements, entreprises et administrations.

Un déploiement inégal

Les déploiements s'accélèrent, mais pas au même rythme sur l'ensemble des territoires. Même en Île-de-France subsistent aujourd'hui encore de fortes disparités dans le déploiement du très haut débit, parfois entre des communes limitrophes. Tous les acteurs (opérateurs, État, collectivités) doivent donc se mobiliser afin d'atteindre cet objectif.

Lancement de l'observatoire du déploiement du très haut débit

Conscient de ces enjeux économiques, sociaux et sociétaux majeurs, le SIPPEREC et la Métropole du Grand Paris, dans le cadre du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN), ont souhaité proposer un observatoire métropolitain du déploiement du très haut débit.

Cet observatoire a été mis en ligne en octobre 2019, en vue de fournir aux territoires une information synthétique sur la couverture fibre très haut débit. [1]

Des cartes numériques dynamiques, actualisées tous les trois mois (sur la base des données de l'ARCEP et de l'AVICCA), permettent de visualiser le déploiement du très haut débit à l'échelle métropolitaine. Ces actualisations donnent lieu à l'envoi d'une newsletter aux adhérents pour les informer des nouveautés et actualités saillantes. [2]

Un outil pédagogique évolutif

Outil de transparence, ouvert à tous, cet observatoire se veut pédagogique. Il a vocation à évoluer et à s'enrichir au fil du temps à partir des données de plus en plus complètes mises à disposition par l'ARCEP (réseaux câblés, autres technologies...). Il vise, d'une part, à accompagner les opérateurs et les collectivités dans la coordination de leurs actions, à favoriser les coopérations constructives et, d'autre part, à mieux répondre aux interrogations des citoyens soucieux d'un aménagement numérique efficient et équilibré sur le territoire.

Cet observatoire du déploiement rentre parfaitement dans la mission et la préoccupation quotidienne du SIPPEREC : veiller à un accès équitable au très haut débit en donnant les moyens aux collectivités d'accompagner le développement des usages numériques et de porter une dynamique de territoire intelligent, de manière coordonnée.

L'observatoire du THD est un outil pédagogique, ouvert à tous, qui doit permettre :

- ▶ d'accompagner les opérateurs et collectivités dans la compréhension et la coordination de leurs actions ;
- ▶ de faciliter la relation et la transparence des collectivités avec leurs citoyens sur le sujet.

En bref

L'OFFRE SIPP'N'CO

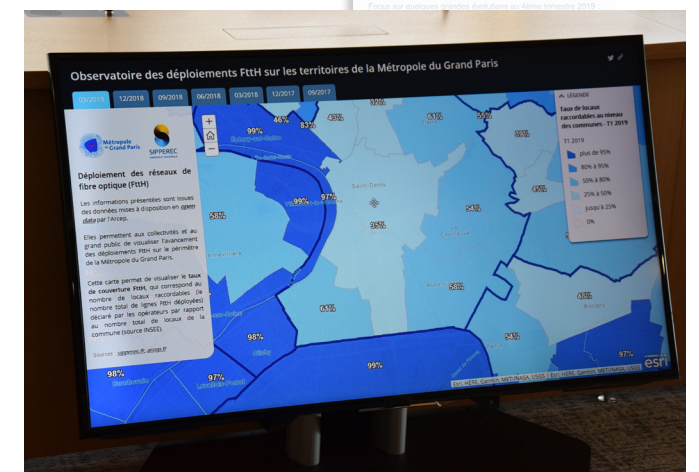


Avec son offre d'achats mutualisés, le SIPPEREC propose une large palette de services pour mettre en place le travail à distance pour les agents des collectivités (postes de travail, VPN...) ou pour les élèves et les enseignants.

Il permet aussi de favoriser les relations électroniques avec les usagers de l'administration, en complétant les canaux du téléphone et de l'accueil physique. Sont aussi proposées de nombreuses solutions de sûreté dans l'espace public ou privé (vidéoprotection, vidéosurveillance...).



1.



IMAGINONS DEMAIN

Sécuriser et pérenniser les réseaux numériques : un enjeu d'avenir

La période de confinement durant la crise sanitaire a confirmé, s'il en était besoin, notre dépendance grandissante à Internet et aux usages numériques. Qu'il s'agisse de travailler à distance, d'accéder à l'information, de se former ou de bénéficier d'une consultation médicale en ligne, il est indispensable de pouvoir compter sur des réseaux numériques performants et disponibles en tous points du territoire. Les réseaux très haut débit publics déployés par le SIPPEREC, en renforçant la concurrence et l'offre de services disponibles, permettent aux collectivités de disposer au meilleur prix de toutes les ressources nécessaires pour répondre à ces défis.

Poursuivre la modernisation et le développement des réseaux

Le SIPPEREC va continuer d'enrichir et de faire évoluer ce patrimoine public de réseaux très haut débit, afin de répondre aux besoins sans cesse renouvelés des territoires en matière d'aménagement numérique. La crise sanitaire a en effet révélé l'importance capitale de ces réseaux numériques et de leur résilience, pour maintenir l'activité en toutes circonstances.

Grâce aux réseaux très haut débit déployés et aux services numériques proposés par le SIPPEREC, les collectivités sont parvenues à mettre en place des solutions adaptées (télétravail, visioconférences, outils d'enseignement à distance, téléservices...), pour permettre à leurs services, aux

établissements d'enseignement, aux entreprises et à leurs administrés de continuer à travailler et à échanger dans de bonnes conditions.

Maintenir des services accessibles pour le plus grand nombre

Dans un contexte de consolidation croissante des acteurs sur le marché du secteur des télécommunications, **il est également indispensable que ce patrimoine public de réseaux très haut débit continue d'être mis au service de tous les opérateurs qui souhaitent investir pour proposer de nouveaux services et innover.**

Les réseaux de fibre optique Irisé et Sequantic, disponibles sur une large partie du territoire du SIPPEREC, répondent à ces enjeux.

De nombreuses collectivités adhérentes ont appris à utiliser ces réseaux publics pour améliorer au meilleur prix la fiabilité des connexions numériques de leurs équipements mais aussi renforcer l'attractivité de leurs zones d'activités au service des entreprises qui font la force de leur territoire.

L'enjeu de la gestion des données

La question de la protection et de l'usage des données personnelles constitue également un enjeu majeur, tant pour le quotidien que la gestion de la crise. Les aspects philosophiques, juridiques et politiques de cette question ne doivent cependant pas faire oublier sa dimension technique. Avec les progrès constants de la technologie, **les outils numériques doivent, dès leur conception et tout au long de leur « vie », prendre en compte et assurer la protection des données personnelles.**

Le SIPPEREC accompagne ses adhérents pour la mise en conformité avec le RGPD et le maintien des systèmes d'information et des pratiques, grâce à une offre structurée dans le domaine, s'adaptant à l'écosystème et répondant à cet enjeu important.

2018

Règlement général sur la protection des données (RGPD)

4500 km

de réseaux THD et 65 800 lignes

téléphoniques mobiles achetées via les marchés du SIPPEREC

Le confinement a révélé l'importance de nouveaux usages numériques :

télétravail, visioconférences, enseignement à distance, télévision et streaming, téléservices.

Consultez nos fiches pratiques thématiques sur les nouveaux usages numériques «RGPD» et «Télétravail» disponibles sur notre site Internet www.sipperec.fr



Achats mutualisés

583

acheteurs publics qui mutualisent leurs achats avec le SIPPEREC

POUR

610 MILLIONS D'EUROS PAR AN

DONT

270 MILLIONS D'EUROS

par an pour l'achat d'électricité, ce qui place le SIPPEREC parmi les premiers acheteurs publics d'électricité en France

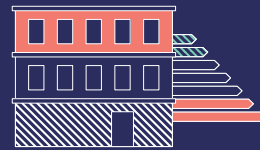
Jusqu'à

50 %

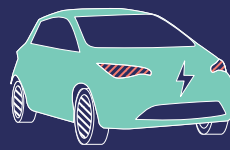
d'économie réalisée sur certaines prestations, grâce aux économies d'échelle et aux négociations du SIPPEREC

8

BOUQUETS DE SERVICES À LA CARTE



Performance énergétique du patrimoine et de l'éclairage public



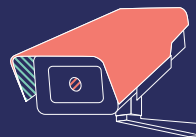
Mobilité propre



Réseaux Internet et infrastructures



Téléphonie fixe et mobile



Services numériques d'aménagement de l'espace urbain (ex. : vidéoprotection)



Services numériques aux citoyens (ex. : équipements numériques éducatifs, gestion des données)



Valorisation de l'information géographique (ex. : portail cartographique)



Prestations techniques pour le patrimoine de la ville (ex. : détection amiante)

Un large catalogue de marchés et services

Pour accompagner au mieux les acteurs publics dans leurs besoins en faveur des transitions énergétique et numérique, le SIPPEREC propose un service d'achats mutualisés, flexible, large et évolutif pour s'adapter à tout besoin des collectivités.

Un large panel de services

SIPP'n'CO est un guichet unique qui donne accès à un bouquet de services et à une offre de marchés clés en main, afin de permettre aux collectivités de simplifier leurs démarches et réduire leurs coûts.

Passer par le SIPPEREC, c'est bénéficier d'économies d'échelle d'un des plus gros acheteurs publics français, grâce à une forte expertise sur des marchés très complexes et fluctuants.

L'offre SIPP'n'CO comprend :

- 8 bouquets de services ;
- un service de veille, d'accompagnement personnalisé et de conseil d'interlocuteurs spécialisés et dédiés aux problématiques rencontrées par les collectivités ;
- un accès simplifié à une offre de marchés clés en main, soulageant les collectivités qui peuvent ainsi se consacrer à leurs projets ;
- des prix compétitifs et des coûts réduits grâce à des économies d'échelle ;
- un réseau d'acheteurs publics et de prestataires pour des marchés coconstruits avec les adhérents.

L'achat mutualisé du SIPPEREC c'est :

les 8 bouquets de SIPP'n'CO
+
1 service d'achat groupé d'électricité

Un des plus gros acheteurs publics d'électricité

Le SIPPEREC regroupe (hors SIPP'n'CO) les besoins de 500 collectivités qui font appel à ce service, pour bénéficier de l'achat au meilleur rapport qualité-prix d'électricité au travers de 3 consultations pour satisfaire :

- les besoins de puissance > à 36 kVA ;
- les besoins de puissance < ou = à 36 kVA ;
- les besoins de l'éclairage public.

En complément de ces marchés, un outil de suivi des consommations en ligne (OSE) permet aux adhérents de suivre l'activité électrique des sites ainsi que leur facturation.

Une offre de fourniture d'électricité verte à venir

Sur les marchés travaillés en 2020 qui seront opérationnels tout début 2021, une solution de fourniture d'électricité verte issue de contrats passés directement avec de petits producteurs d'énergie renouvelable sera proposée.

L'ACTION DU SIPPEREC EN 2019

Des solutions en prise directe avec les enjeux énergétiques et numériques



Au printemps 2019, le SIPPEREC a organisé une journée d'échanges intitulée : « Imaginons ensemble nos territoires d'avenir ». Cet événement correspond à l'ADN du SIPPEREC, outil de mutualisation, d'échanges, de partage d'expériences entre acteurs publics en prise directe avec de grands enjeux sociétaux à relever. Il répond à la nécessité d'inventer collectivement les outils pour surmonter les enjeux de la ville de demain.

L'événement du 28 mars 2019, qui se voulait à la fois collaboratif et prospectif, a ainsi permis de rapprocher experts, innovateurs et acteurs publics autour de 3 ateliers participatifs sur les enjeux d'efficacité énergétique, de mobilité propre et de services numériques.

Les réflexions et les propositions faites prennent corps dans l'offre proposée par SIPP'n'CO. Le SIPPEREC a compris que la souplesse et l'agilité sont indispensables pour être en capacité de répondre aux défis énergétiques et numériques de « demain » et qu'il est important de ne pas cloisonner les expertises.

C'est pourquoi, SIPP'n'CO met à la disposition de ses adhérents des outils qui permettent de répondre à la fois à leurs enjeux de transition énergétique (distribution de l'énergie, production d'énergies renouvelables, maîtrise de l'énergie, nouvelles mobilités), d'une part, et de transition numérique (fibre optique, très haut débit, digitalisation des savoirs, de l'espace urbain...), d'autre part. Via SIPP'n'Co, le SIPPEREC propose ainsi des solutions très opérationnelles, en lien avec le terrain, en recueillant régulièrement les besoins et les retours d'expériences et en adaptant l'offre aux nouvelles problématiques rencontrées.

Une offre flexible et évolutive, adaptée aux besoins des collectivités.



Juin 2018 :
lancement de SIPP'n'CO

Mars 2019 :
une démarche de coconstruction avec les adhérents



En bref

- ▶ Un diagnostic partagé pour imaginer des territoires d'avenir :
 - un fort intérêt des collectivités pour l'amélioration de la performance énergétique de leur patrimoine bâti ;
 - une prise de conscience citoyenne sur les mobilités propres ;
 - la nécessité d'accompagner les collectivités dans leurs usages et développement numériques.

- ▶ De nouveaux leviers d'action :
 - l'éducation et la sensibilisation ;
 - la pédagogie et l'information ;
 - l'expertise technique.

IMAGINONS DEMAIN

Construire ensemble des politiques publiques efficaces pour demain

Les collectivités locales sont au cœur des problématiques de transformation des territoires et des aspirations citoyennes en matière énergétique et numérique. Quelles sont les opportunités qui s'offrent vraiment à elles ? Comment répondre à ces enjeux complexes, alors même que les ressources financières sont contraintes et que les collectivités, comme les citoyens, sont face à l'impérieuse nécessité de consommer mieux et moins ?

Le levier de la mutualisation

Avec sa centrale d'achat, le SIPPEREC a un réseau de prestataires et d'experts facilement mobilisables pour accompagner les collectivités qui le souhaitent dans les domaines numérique et énergétique.

Les services d'achats mutualisés du SIPPEREC sont une réelle opportunité pour construire de manière coordonnée des politiques publiques efficaces proposant de nouveaux services intelligents et écologiques.

Ceci est d'autant plus le cas au sortir de la crise sanitaire, au moment où il est important d'obtenir des retours sur investissement rapides et tangibles en termes financiers, mais également d'appropriation et d'adhésion citoyenne (activité du tissu économique local, qualité des services publics de proximité comme les écoles, les équipements culturels et de loisirs, la sûreté des biens et des personnes).

La relation usager : l'exemple d'une offre flexible

Les offres de service « Gestion de la Relation Usager », proposées dans le cadre de SIPP'n'CO, offrent des solutions packagées, clés en main, qui s'adaptent aux besoins et moyens de chaque collectivité. Il s'agit de satisfaire à la fois les besoins de petites collectivités souhaitant proposer des services numériques à leurs citoyens, comme ceux des collectivités de grande taille, aguerries aux solutions de gestion de la relation citoyenne, mais qui veulent développer leurs services en ligne.

L'éclairage public : l'exemple d'une offre plurielle

Les offres sur l'éclairage public permettent tout à la fois d'aider à lutter contre la pollution lumineuse, de limiter les émissions de CO₂ liées à la consommation d'électricité, de participer à la réduction des dépenses de fonctionnement d'une collectivité et de contribuer à la sécurité publique, au confort d'usage et à la valorisation de la ville.

Avec un accompagnement du SIPPEREC pour une modernisation de leur éclairage public, les adhérents ont l'opportunité de faire converger des réseaux numériques et énergétiques qui, dans la ville intelligente, doivent s'accorder.



Le SIPPEREC, seul syndicat à disposer d'une double compétence énergétique et numérique, pilote la convergence des réseaux au service de la ville de demain.



Consultez les vidéos explicatives sur la centrale d'achat et les services d'achats mutualisés sur la Web TV www.sipperec.tv

Directeur de la publication

Jacques J.-P. MARTIN

Comité de rédaction

Le service de communication du SIPPAREC

Conception-réalisation

Agence 4août

Crédits photo

Avec l'aimable participation des collectivités adhérentes

Le SIPPAREC, Wilfrid Gremillet, Valérie Evrard

Illustrations

Agence 4août, Adobe stock

Imprimé par

MERICO en octobre 2020



SIPPEREC
ÉNERGIES ET NUMÉRIQUE

Imaginons demain

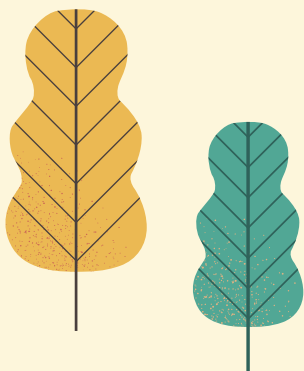
Suivez-nous sur



@sipperec_idf

En savoir plus sur

sipperec.fr



SIPPEREC
Tour de Lyon Bercy
173/175 rue de Bercy – CS 10205
75588 Paris cedex 12 – Tél. : 01 44 74 32 00